

L'ATLAS DU CANADA

Question n° 110—M. Caron:

1. Qui publie l'Atlas du Canada et rédige les renseignements qu'il contient?

2. Qui l'offre en vente au public, quand a-t-il été offert en vente pour la première fois, a-t-on envoyé des avis au sujet de cette vente et à quelle date ont-ils été envoyés?

3. A-t-on envoyé un nouvel avis annonçant un délai dans la publication de l'Atlas? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la raison de ce délai?

4. A-t-on fait la demande de reliures pour cet Atlas?

5. A-t-on annoncé ou demandé des soumissions pour de telles reliures? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quels montants?

6. Quels étaient les noms des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

7. A qui a-t-on octroyé le contrat?

8. A-t-on fait un deuxième appel de soumissions? Dans le cas de l'affirmative, pour combien de reliures?

9. Quel était le nom des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

10. A qui a-t-on octroyé le contrat et quel en était le montant?

11. A-t-on fait la demande d'autres reliures? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on reçu des soumissions et quel en était le montant?

12. A-t-on reçu des observations au nom de la dernière société susvisée? Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

13. Dans combien de temps ces reliures seront-elles prêtes?

14. Quelle est la raison du délai entre l'octroi de la première commande et l'exécution de la dernière?

LE COMITÉ INTER-ARMES DES ÉQUIVALENCES

Question n° 388—M. Herridge:

1. a) Quels sont les membres du personnel exécutif du comité inter-armes des équivalences? b) Quels postes occupent-ils et quel est le traitement de chacun?

2. Quelles sont les qualités universitaires et techniques de chaque membre du personnel exécutif de ce comité?

3. Quelles sont les attributions du secrétaire exécutif du comité et qui les a établies?

4. a) Ce poste relève-t-il de la Commission du service civil? b) Quand le titulaire actuel a-t-il été nommé? c) La nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours public?

TERRAINS DE STATIONNEMENT—LOCATION DU NATIONAL-CANADIEN OU DE L'ÉTAT

Question n° 459—M. McGregor:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1946, le National-Canadien ou l'une de ses filiales ou tout ministère du gouvernement a-t-il loué à quelque société, corporation, association ou personne, quelque emplacement, au Canada ou aux États-Unis, destiné au stationnement des automobiles?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) où est-il situé et quelle en est la superficie; b) quels sont les dirigeants de ces sociétés, corporations et (ou) associations, et quel poste chacun y détient-il; c) à quelle date chaque bail et (ou) entente ont-ils été signés, quelles sont la durée et la teneur de chacun; d) quel est le loyer ou le pourcentage des recettes exigé dans chaque cas et sur quel s'est-on fondé pour en venir à cette entente?

3. A-t-on demandé des soumissions dans chacun de ces cas de location?

4. Dans le cas de l'affirmative, a) à quelles dates, b) dans quels journaux a-t-on publié un tel avis, c) quels ont été les soumissionnaires et quel a été le montant de chaque soumission?

5. Quel est le nom des signataires de ces baux ou ententes pour le compte a) du locateur, b) du locataire?

LE COMITÉ INTER-ARMES DES ÉQUIVALENCES

Question n° 466—M. Herridge:

1. Lorsque le comité inter-armes des équivalences a été institué, a-t-on exposé ses attributions dans un document? Dans le cas de l'affirmative, par qui ce document a-t-il été rédigé et peut-on en obtenir des exemplaires authentiques aux fins d'en prendre connaissance?

2. A-t-on procédé à une nouvelle rédaction de ces attributions à une date ultérieure? Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date a-t-elle été faite, qui l'a approuvée et peut-on en obtenir des exemplaires authentiques aux fins d'en prendre connaissance?

3. Quant à la responsabilité, quelle comparaison peut-on établir entre le poste de secrétaire exécutif du comité inter-armes des équivalences et celui d'architecte en chef de la Division des constructions de l'Armée et de l'Aviation royale du Canada, au ministère de la Défense nationale?

DEMANDE DE DOCUMENTS

ENQUÊTE SUR LES COALITIONS, POISSON CRU EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demande n° 126—M. Howard:

Copie de la déposition de M. T. D. MacDonald, directeur des enquêtes et recherches de la Division des enquêtes sur les coalitions, lors de l'enquête sur la production, l'achat et la vente du poisson cru en Colombie-Britannique.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il est clair d'après la teneur des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions que, dans l'intention du Parlement, les procédures et les enquêtes menées sous l'empire de la loi devaient se dérouler privément, à moins d'un ordre précis en sens contraire, jusqu'à la présentation d'un rapport complet fondé sur les dépositions de toutes les parties devant la Commission. C'est alors que les parties peuvent exposer leur thèse et répondre à la déclaration du directeur. En raison de cette intention du Parlement, je ne puis accepter la motion portant dépôt de l'une de ces déclarations en ce moment.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je veux signaler qu'une partie de la déposition a déjà été publiée et, en toute justice pour les parties en cause, je veux que tous les témoignages soient rendus publics.

M. l'Orateur: La motion ne peut être débattue. Toutefois, le ministre peut répondre, s'il le désire.

L'hon. M. Fulton: Il est vrai qu'une des parties a publié un extrait d'une déclaration. Elle peut, si elle le désire, en publier le texte complet. Il y a trois parties en cause et il